

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN**

AVIS PUBLIC

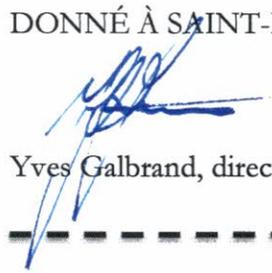
Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage n° 476

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une session tenue le 3 février 2020, le conseil municipal a adopté, par sa résolution numéro 202002-015, le premier projet de règlement numéro 526 intitulé : «1^{er} projet règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage n° 476 afin de créer une nouvelle zone. »
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **27 février à compter de 18h**, à la salle du Conseil Municipal, situé au 20-A, 7^e Avenue, à Saint-Fabien. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement numéro 526, ayant pour objet de créer une nouvelle zone Ad-10 et de retirer la note N-20 à la grille des spécifications hors périmètre urbain pour la zone Ad-8 et d'ajouter la zone Ad-10 à la grille des spécifications et de modifier la note N-20.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures d'ouverture.
4. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. L'article 2 concerne la zones Ad-8 et les zones contiguës Ac-30, Ad-6, Ad-7, Ad-9, Af-18, Af-26, F-47, F-48, Ra-130, V-72 et V-73

L'illustration de ces zones peut être consultée au centre administratif de la Municipalité.

DONNÉ À SAINT-FABIEN, CE 19^e JOUR DE FÉVRIER 2020

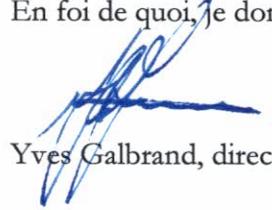


Yves Galbrand, directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Yves Galbrand, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Rimouski, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, le 19 février 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19^e jour de février 2020



Yves Galbrand, directeur général et secrétaire-trésorier